

PRÉFECTURE DES LANDES

1° DIRECTION  
Bureau de l'Environnement

JD/AMM

PR/1°D/1976/N° 895

LE PREFET DES LANDES  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n°71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi;

VU l'avis de la Commission départementale des objets mobiliers en date du 23 novembre 1976;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Les objets mobiliers ci-apès désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés

Commune : GELOUX

Edifice : Eglise paroissiale

140000572  
- décor du chœur comprenant rétable avec une toile et deux statues, autel, gradin, tabernacle, et son exposition, dix colonnettes, cinq statuette, boiseries latérales avec sièges, bois sculpté, doré, toile, XVIIIème siècle

140000573  
- décor de la chapelle latérale sud comprenant autel, rétable, tabernacle, toile, deux statues, bois doré, toile, XIXème siècle,  
- dix chandeliers, huit garnitures d'autel, bois doré, XVIIIème siècle

140000574  
- buste, sculpture, bois, fin XVIIème, début XVIIIème siècle

140000575  
- Grilles des fonts baptismaux, fer forgé, XIXème siècle.

.../...